



## **XL<sup>ème</sup> Réunion du Comité Directeur de l'EUROSAI (Bruxelles, Belgique, 30 mai 2013)**

### **RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DÉBATS ET ACCORDS**

La XL<sup>ème</sup> réunion du Comité directeur de l'EUROSAI (CD) a eu lieu à Bruxelles, Belgique, le 30 mai 2013, sous la présidence du Président de l'EUROSAI et a été organisée par l'ISC de Belgique. Les principaux débats et les accords conclus portaient sur les questions suivantes :

1. Le CD a pris acte du rapport d'activité de l'EUROSAI pour la période 2012-2013, du rapport financier de l'EUROSAI relatif à l'exercice 2012 et du rapport 2012 des vérificateurs des comptes de l'EUROSAI, qui ont indiqué que les états financiers ont donné une image fidèle de la situation financière de l'EUROSAI. L'année 2012 a été la première année à laquelle le budget 2012-2014, approuvé lors du VIII<sup>ème</sup> Congrès, est applicable, l'exécution du budget sur la période 2012 s'élevant à 59 % du montant total.
2. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de l'EUROSAI, les Équipes d'objectif n° 1 (Présidence : ISC de France), n° 2 (Présidence : ISC d'Allemagne), n° 3 (Présidence : ISC de la République Tchèque) et n° 4 (Présidence : ISC du Portugal) ont présenté leurs rapports annuels et leurs plans opérationnels mis à jour, informant sur les principales mesures prises, les principales activités développées, les principaux résultats obtenus et ceux escomptés pour l'avenir. Un rapport général sur l'exécution du plan, y compris une évaluation des questions transversales, a également été présenté, il en ressort que 82 % des tâches ont été accomplies par les Équipes d'objectif comme prévu.

Le CD a pris acte de la procédure d'examen à mi-parcours du plan stratégique présentée par l'Équipe d'objectif n° 4.

Le CD a approuvé la suppression de la Newsletter de l'EUROSAI et a pris acte de la réduction du nombre de pages et du coût du prochain numéro de la revue de l'EUROSAI.

Le CD a également pris acte du nouveau site internet de l'EUROSAI, qui a été lancé en mai 2013 et a convenu de la vérification par les Équipes d'objectif de l'EUROSAI de la plateforme électronique utilisée par la Cour des comptes des Pays-Bas durant le IX<sup>ème</sup> Congrès.

3. Le CD a pris acte des rapports d'activités 2012-2013 des Groupes de travail de l'EUROSAI sur les technologies de l'information (Présidence : ISC de Suisse) et sur l'audit d'environnement (Présidence : ISC de Norvège) ; des Task Forces sur " le contrôle des fonds destinés aux désastres et catastrophes " (Présidence : ISC d'Ukraine) et sur "Audit et Déontologie" (Présidence : ISC du Portugal) qui a été constituée lors du VIII<sup>ème</sup> Congrès ; ainsi que des progrès réalisés par le "Comité de suivi pour la création et la gestion d'une base de données électronique sur les bonnes pratiques en matière de qualité de l'audit " (Présidence : ISC de Hongrie).

L'ISC de Norvège a informé le CD de sa démission de la présidence du Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit d'environnement lors du IX<sup>ème</sup> Congrès de l'EUROSAI et le CD a pris acte de cette information.

La Chambre des comptes de l'Ukraine a informé le CD de son intention de reconverter la Task Force de l'EUROSAI sur l'audit des fonds destinés aux désastres et catastrophes en un Groupe de travail et le CD a pris acte de cette information.

4. L'ISC d'Allemagne, à la présidence de l'EO n° 2 (Normes professionnelles), et avec le concours de l'EO n° 4, a présenté la classification de la Norme ISSAI X "La valeur et les avantages des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques – faire une différence dans la vie des citoyens". Le Comité directeur de l'EUROSAI a estimé que le cas de la norme ISSAI X avait démontré que les procédures actuelles de l'INTOSAI de procédure officielle (Due Process) et de classification faisaient défaut et a accepté de soulever la question avec le Comité directeur de l'INTOSAI qui devrait décider en dernier ressort sur ces procédures. Au lieu de soulever la question par le biais d'une résolution du CD, comme l'avait initialement proposé l'EO n° 2, le CD a convenu que l'envoi d'une lettre demandant l'inscription d'un point à ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CD de l'INTOSAI constituerait un moyen plus approprié. Le CD a décidé qu'un groupe restreint au sein du CD conviendrait du premier projet de cette lettre (l'Allemagne et le Royaume Uni ont élaboré un projet et l'ont soumis aux autres membres de ce groupe restreint : la France, le Portugal, l'Espagne, les Pays-Bas et la CCE) et qu'il serait soumis à l'approbation de tous les membres du CD. Il a également été décidé que cette lettre serait remise par le Secrétaire général, au nom du CD de l'EUROSAI, au Secrétaire général de l'INTOSAI.
5. Plusieurs questions ont été examinées par le CD sous le titre "Coopération de l'EUROSAI" :
  - Coopération avec l'INTOSAI et ses Groupes de travail régionaux :
    - La coopération fluide entre l'EUROSAI et l'INTOSAI s'est développée à travers leurs Présidents et leurs Secrétariats généraux. Les Commissions, les Sous-commissions, les Équipes d'objectif, les Groupes de travail et les Task Forces de l'EUROSAI et de l'INTOSAI collaborent dans le cadre de leurs compétences respectives. Une interaction significative a également été développée dans le cadre de l'IDI et de la coopération INTOSAI-Bailleurs de fonds.
  - Coopération avec les Groupes régionaux de l'INTOSAI :
    - Le CD a été informé des VII<sup>èmes</sup> Journées EUROSAI-OLACEFS, qui ont eu lieu à Tbilissi (Géorgie) du 17 au 19 Septembre 2012, sous le thème "La bonne gouvernance dans le secteur public : Le rôle des ISC". Ce thème a été développé dans le cadre de deux sous-thèmes : "Le renforcement de la confiance des destinataires : contrôle de la gestion, intégrité, responsabilité et qualité optimale" et "Réforme de la gestion des finances publiques : tendances et leçons tirées". À la fin des Journées, la "Déclaration de Tbilissi" a été adoptée.
    - Le CD a également été informé des IV<sup>èmes</sup> Journées EUROSAI-ARABOSAI qui se sont tenues à Bakou (Azerbaïdjan) les 16 et 17 avril 2013. Le thème principal était les "Défis modernes pour le renforcement des capacités des ISC", qui a été développé dans le cadre des trois sous-thèmes suivants : "Responsabilités des autorités publiques découlant des défis de la Résolution A/66/209 du 22 décembre 2011 de l'Assemblée générale des Nations Unies" ; "Rôle des ISC dans la réalisation des objectifs de développement au niveau national" et "L'importance de la définition des limites et des objectifs du contrôle des finances publiques externe et interne pour

l'amélioration de la gestion des finances publiques" À la fin des Journées, la "Déclaration de Bakou" a été adoptée.

- Le CD a convenu du thème des II<sup>èmes</sup> Journées EUROSAL-ASOSAI qui sera "Enseignements tirés des expériences passées en matière d'adoption des normes ISSAI et leurs implications pour l'avenir" et a accepté la proposition de l'ASOSAI d'organiser les Journées les 25, 26 et 27 septembre 2014.
- Le CD a pris acte de la proposition de l'ISC d'Ukraine d'organiser les III<sup>èmes</sup> Journées EUROSAL-ASOSAI, en 2017.
- Le CD a approuvé la proposition du Secrétaire général de l'EUROSAL de revoir l'organisation des Journées conjointes, convenant de l'avantage de réaliser une organisation des journées plus rationnelle, par l'adoption de mesures différentes.
- Le CD a approuvé le projet du Mémoire d'entente qui doit être signé avec l'AFROSAL, présenté par la Présidence de l'EUROSAL.

➤ Coopération avec l'IDI :

- La coopération avec l'IDI demeure une priorité. En avril 2013, un accord de coopération entre l'EUROSAL et l'IDI pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des ISSAI a été signé, dans le cadre de la première étape du programme 3i lancé par l'IDI. L'atelier de gestion 3i EUROSAL-IDI a été organisé à Sarajevo en mars 2013, destiné aux ISC éligibles membres de l'EUROSAL. À la fin de l'atelier, des déclarations d'engagements ont été signées entre la plupart des ISC participantes, l'IDI et l'EUROSAL (représenté par le Secrétariat).
- Les activités et les projets de l'IDI ont été présentés au CD, en accordant une attention toute particulière aux progrès réalisés en matière de coopération avec l'EUROSAL, en particulier ceux réalisés dans le cadre du Programme 3i pour la période 2012-2013. Des informations ont été fournies par l'IDI sur le cadre de mesure de la performance des ISC : l'avant-projet de ce cadre sera présenté au XXI<sup>ème</sup> INCOSAI et des cours de formation destinés aux ISC européennes sont prévues. Des réflexions sur l'avenir de la coopération EUROSAL-IDI dans le cadre du Plan stratégique de l'EUROSAL ont été partagées avec le CD, mentionnant notamment les pays non éligibles. À cet égard, il a été annoncé que l'IDI partagera des documents avec les ISC des pays non éligibles et renforcera également la coopération avec ces ISC à l'avenir.

➤ Coopération avec les partenaires externes :

- Le CD a été informé sur les progrès accomplis dans le cadre de la coopération concrète développée avec la Confédération Européenne des Instituts d'Audit Interne (ECIIA), dans l'exécution de l'accord de coopération 2011 signé avec l'EUROSAL, et a décidé de prolonger la durée de validité de cet accord de coopération qui expire en mars 2014, jusqu'au IX<sup>ème</sup> Congrès de l'EUROSAL en juin 2014. Cette coopération est mise en place principalement par l'Équipe d'objectif n° 2, avec le soutien du Secrétariat de l'EUROSAL, dans le domaine des INTOSAI GOV relatives au contrôle interne, en particulier l'INTOSAI GOV 9150.
6. Le CD a approuvé le "Règlement financier de l'EUROSAL", qui compile les règles existantes qui sont dispersées dans différents règlements et accords du Congrès et du CD et adaptent et élaborent les règles nécessaires conformément aux exigences du Plan stratégique de l'EUROSAL. L'avant-projet de ce document a été préparé par le Secrétariat, avec le concours de l'Équipe d'objectif n° 4.

7. Le CD a approuvé l'octroi d'une contribution financière provenant du budget de l'EUROSAI destinée au financement de l'équipement technique et à la location de la salle de conférence pour le séminaire "L'utilisation des lignes directrices pour l'audit de performance exposées dans les normes ISSAI 300, 3000 et 3100" (Bonn, décembre 2013), à hauteur de 3 600 euros, à la demande de l'Équipe d'objectif n° 2 Présidence - ISC d'Allemagne -.

Le CD a également été informé sur les deux demandes de financement futures éventuelles qui seraient finalement soumises à approbation dans le cadre d'une procédure écrite : l'une pour une autorisation pour la publication des traductions officielles en russes des normes internationales d'audit (ISA) sur le site internet de l'EUROSAI et l'autre pour le financement d'un séminaire (Task Force de l'EUROSAI sur Audit et Déontologie).

8. Le CD a été informé sur les préparatifs du IX<sup>ème</sup> Congrès de l'EUROSAI. Le CD a adopté les Normes de Procédure du IX<sup>ème</sup> Congrès de l'EUROSAI et a approuvé la liste des observateurs du Congrès.
9. Le CD a appuyé la proposition faite par l'ISC de Turquie d'accueillir le X<sup>ème</sup> Congrès de l'EUROSAI, en 2017.
10. Des informations ont été fournies sur les événements récents au sein de l'INTOSAI, tels que le 22<sup>ème</sup> Symposium ONU/INTOSAI qui s'est tenu à Vienne du 5 au 7 mars 2013 et les recommandations qui en découlent. Une mise à jour a également été réalisée par rapport au XXI<sup>ème</sup> INCOSAI, non seulement concernant ses préparatifs mais également concernant les thèmes abordés et le contenu de la "Déclaration de Beijing".
11. La XLI<sup>ème</sup> et la XLII<sup>ème</sup> réunion du CD auront lieu aux Pays-Bas les 16 et 19 juin 2014.